

L'évolution du salaire des enseignants entre 2015 et 2016

► En 2016, un enseignant du ministère de l'Éducation nationale perçoit en moyenne 2 380 euros nets par mois. Néanmoins, des différences de salaire existent selon le statut et le corps, allant du simple au double. Ainsi, les professeurs agrégés et de chaire supérieure gagnent 0,6 fois plus que les professeurs des écoles et 1,2 fois plus que les professeurs contractuels. Par ailleurs, l'exercice du service à temps complet ou à temps partiel ainsi que les fonctions exercées par l'enseignant expliquent une partie des écarts de salaire observés.

En 2016, dans un contexte de dégel du point d'indice (+ 0,6 % au 1^{er} juillet) et d'une légère reprise de l'inflation (+ 0,2 %), les enseignants qui étaient rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale l'année précédente ont connu, en moyenne, une évolution individuelle de leur salaire net d'environ 3,1 %. La moitié d'entre eux observent une hausse de leur salaire net, près de 20 % voient leur salaire stagner et 30 % leur salaire diminuer. Les enseignants ayant changé d'indice de rémunération ou de quotité de travail en 2016 sont ceux qui ont connu les plus fortes évolutions de salaire, à la hausse ou à la baisse.

Marion Defresne, DEPP-A2

En 2016, le salaire net moyen d'un enseignant s'élève à 2 380 euros

En 2016, un enseignant du ministère de l'Éducation nationale perçoit en moyenne un salaire net mensuel de 2 380 euros ► **figure 1** : un enseignant titulaire gagne en moyenne 2 450 euros par mois contre 1 630 euros pour un enseignant contractuel. Le niveau du salaire est majoritairement déterminé par son statut (titulaire, i.e. détenteur d'un concours de l'enseignement public ou privé sous contrat, ou contractuel), le corps d'enseignement qui le positionne sur une grille de rémunération plus ou moins avantageuse et le recours ou non au temps partiel qui définit sa quotité de rémunération. Les primes et indemnités, qui représentent environ 10 % du salaire brut d'un enseignant du premier degré et 20 % de celui d'un enseignant du second degré, expliquent également les écarts de salaire entre enseignants, avec de fortes disparités possibles au sein d'un même corps. Parmi les enseignants titulaires, ce sont les professeurs des écoles qui perçoivent les salaires nets moyens les plus faibles. Les professeurs certifiés, d'éducation physique et sportive (EPS) et les professeurs de lycées professionnels (PLP), rémunérés sur la même grille indiciaire que les professeurs des écoles, perçoivent en moyenne un salaire net supérieur de 15 % pour les certifiés, 16 % pour les professeurs d'EPS et de 24 % pour les PLP. Outre la plus grande propension des professeurs des écoles à être à temps partiel (13,4 % contre 12,0 % en moyenne) ► **figure 1**,

► 1 Répartition des enseignants selon leur statut en 2016 et salaires nets moyens

	Structure (en %)	Salaire net mensuel moyen			% d'enseignants à temps partiel ou incomplet
		Ensemble	Enseignants à temps complet	Enseignants à temps partiel ou incomplet	
Titulaires¹	92,0	2 446	2 532	1 817	12,0
Professeurs des écoles	43,3	2 195	2 284	1 614	13,4
Professeurs certifiés	30,4	2 514	2 589	1 977	12,2
Professeurs d'EPS	3,7	2 550	2 593	2 060	8,1
Professeurs de lycées professionnels	7,6	2 712	2 763	2 091	7,5
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	6,0	3 537	3 624	2 580	8,3
Contractuels²	8,0	1 626	1 873	1 309	43,9
Enseignants du 1 ^{er} degré	0,6	1 492	1 769	1 062	39,1
Enseignants du 2 ^d degré	7,4	1 636	1 882	1 326	44,2
Ensemble	100,0	2 380	2 497	1 694	14,6

1. Il s'agit des enseignants qui relèvent, dans le premier degré, des corps de professeurs des écoles et d'instituteurs et, dans le second degré, des corps de professeurs de chaire supérieure et agrégés, de professeurs certifiés et d'éducation physique et sportive (EPS), de professeurs des lycées professionnels, de professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) et d'adjoints d'enseignement. Les enseignants du privé rémunérés sur les échelles correspondantes sont assimilés à ce groupe.

2. Il s'agit des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels. À la rentrée 2015, les maîtres délégués du premier degré, jusqu'à présent recrutés comme instituteurs suppléants, basculent désormais sur des échelles de rémunération de maîtres auxiliaires (décret n° 2015-963 du 31 juillet 2015 relatif aux maîtres délégués des établissements d'enseignement privés sous contrat et relevant du ministre chargé de l'éducation nationale). Il en résulte une revalorisation de leur rémunération.

Champ : France entière hors Mayotte, public et privé sous contrat.

Source : traitement DEPP, Siasp, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 18.25. © DEPP

ils perçoivent moins fréquemment des compléments de rémunération (primes, heures supplémentaires). De plus, le poids du privé sous contrat est plus fort dans le premier degré, alors même que les enseignants du privé, à salaire brut égal perçoivent un plus faible net du fait de taux de cotisations sociales salariales plus forts. Toutefois, par rapport à 2015, les écarts de salaire entre professeurs des écoles et titulaires du second degré se réduisent, notamment grâce à la revalorisation

à la rentrée 2016 de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) perçue par tous les enseignants du premier degré face à élèves. Cette indemnité, qui était de 400 euros annuels depuis 2013 a été portée à 1 200 euros à partir de la rentrée 2016.

Avec un salaire net moyen de 3 540 euros par mois, les professeurs agrégés et de chaire supérieure bénéficient à la fois des grilles de rémunération de l'enseignement

scolaire les plus avantageuses et d'obligations réglementaires de service facilitant l'exercice d'heures supplémentaires. 90 % d'entre eux gagnent au moins 2 550 euros par mois, jusqu'à plus de 4 600 euros pour les 10 % les mieux rémunérés ► **figure 2**. À l'inverse, 80 % des professeurs des écoles perçoivent un salaire net mensuel moyen inférieur ou égal à 2 550 euros.

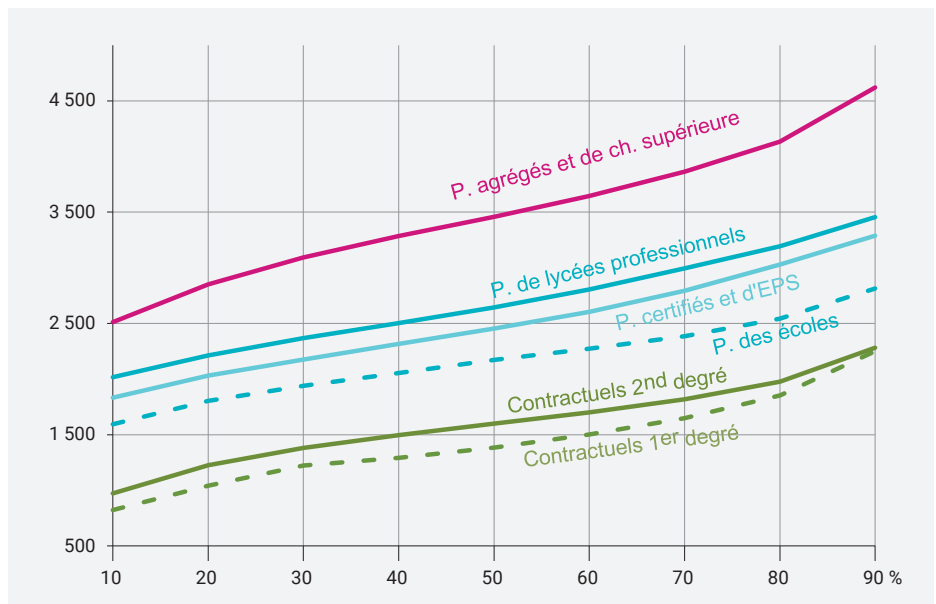
L'écart de salaire entre les enseignants contractuels (un peu moins d'un enseignant sur dix) et les enseignants titulaires est important. D'une part, près de la moitié d'entre eux est à temps partiel ou incomplet (44 %) ; d'autre part, ils sont positionnés sur des grilles de rémunération plus faibles et sans règles communes d'avancement ; enfin ils sont en moyenne plus jeunes, donc plus nombreux à percevoir des salaires de début de carrière. Les contractuels du premier degré, majoritaires dans le privé sous contrat, perçoivent les salaires les plus faibles : 60 % d'entre eux gagnent un salaire net moyen inférieur à 1 500 euros par mois. Néanmoins, les écarts de salaire entre contractuels du premier degré et contractuels du second degré se sont fortement réduits entre 2015 et 2016 ► **figure 2**. En effet, depuis la rentrée 2015, les instituteurs suppléants qui formaient la quasi-totalité des contractuels du premier degré sont désormais recrutés comme maîtres auxiliaires et bénéficient, de ce fait, d'une grille de rémunération plus favorable. Ainsi, par rapport à 2015, le salaire net moyen des contractuels du premier degré à temps plein progresse de 240 euros par mois : l'écart de salaire mensuel moyen avec les contractuels du second degré à temps plein passe ainsi de 340 euros en 2015 à 110 euros en 2016.

En 2016, le salaire net moyen d'un enseignant déjà présent en 2015 s'élève à 2 420 euros

Cette étude aborde la question de l'évolution de salaire des enseignants sous un angle « individuel » (« **Source, champ, méthodologie** », voir « **Pour en savoir plus** », page 4). Chaque année, la population des enseignants du ministère change : certains quittent le ministère quand d'autres arrivent ou reviennent, et, parmi ceux qui restent, des évolutions de nature statutaire (titularisation, changement de corps, grade, échelon) ou de rythme de travail viennent modifier la masse salariale.

Parmi les enseignants rémunérés en 2016 par le ministère de l'Éducation nationale (MEN), 94,6 % l'étaient déjà en 2015 et ont gagné en moyenne 2 417 euros par mois en 2016 ► **figure 3**. Les 5,4 % autres étaient des

► 2 Distribution des salaires nets moyens en 2016



Lecture : les 10 % de professeurs agrégés et de chaire supérieure les moins bien rémunérés gagnent moins de 2 550 euros par mois. La moitié des professeurs agrégés et de chaire supérieure gagne moins de 3 400 euros mensuels, la moitié plus de 3 400 euros. Si 10 % des professeurs agrégés et de chaire supérieure gagnent moins de 2 550 euros nets mensuels, cela concerne 80 % des professeurs des écoles.

Champ : France entière hors Mayotte, public et privé sous contrat. Enseignants présents en 2016.

Source : traitement DEPP, SIASP, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 18.25. © DEPP

► 3 Salaires nets mensuels moyens perçus en 2015 et 2016, en euros constants¹

	2015	2016
Ensemble	2 367	2 380
Enseignants présents en 2015 et 2016 (« présents-présents »)	2 366	2 417
Sortants 2015	2 373	–
Entrants 2016	–	1 745

1. Il s'agit des euros en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base. Le principe du calcul des euros constants est de réaliser un calcul en retirant la hausse des prix. La hausse des prix entre 2015 et 2016 s'élève à 0,2 % en moyenne annuelle après une inflation quasi nulle (0,04 % entre 2014 et 2015).

Champ : France entière hors Mayotte, public et privé sous contrat.

Source : traitement DEPP, SIASP, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 18.25. © DEPP

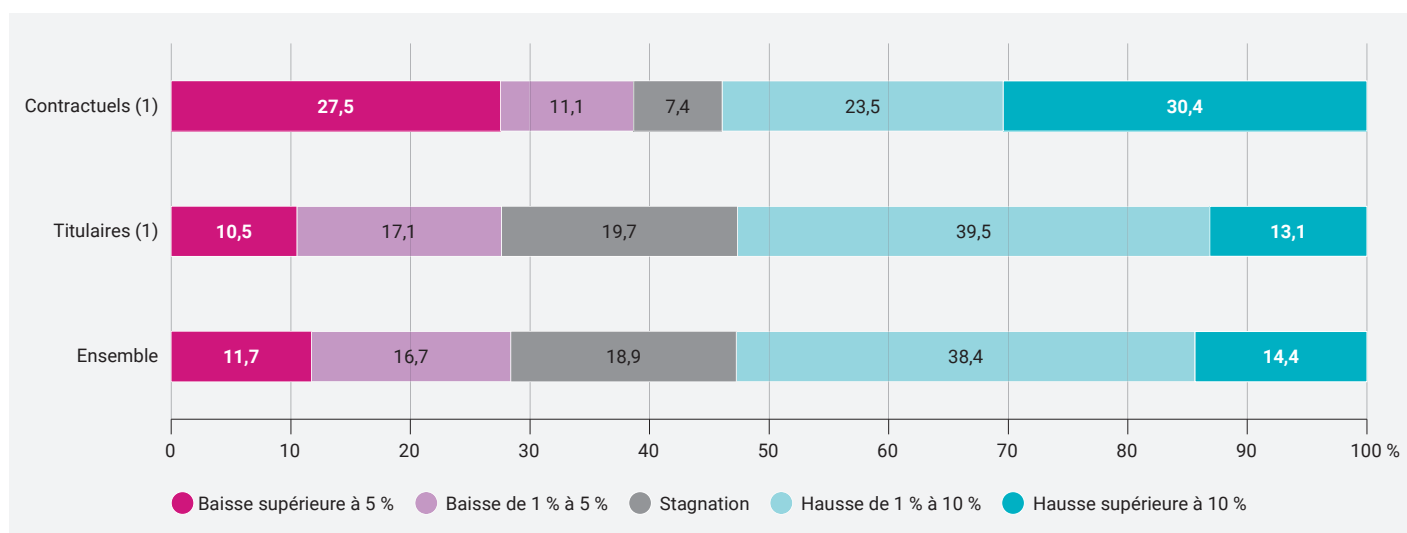
enseignants rémunérés en 2016 par le MEN mais qui ne l'étaient pas l'année précédente (nouveaux lauréats aux concours enseignants, contractuels, etc.) avec un salaire mensuel moyen de 1 745 euros. Quant aux enseignants présents en 2015 et qui ne l'étaient plus en 2016 (départs à la retraite, non-renouvellement de contrat pour les contractuels), ils gagnaient en moyenne 2 373 euros en 2015. Aussi, regarder seulement l'évolution du salaire moyen entre deux années ne rend pas compte des évolutions individuelles des enseignants. C'est pourquoi, pour la suite de la note, le champ retenu est celui des enseignants rémunérés les deux années par le MEN et les évolutions de salaire sont abordées selon un angle individuel : on mesure, pour les enseignants présents à la fois en 2015 et en 2016, la moyenne des évolutions individuelles de salaire (3,1 %) et non pas l'évolution moyenne de salaire (2,1 %) ► **figure 3**.

Les enseignants déjà rémunérés par le MEN en 2015 ont gagné en moyenne 3,1 % de plus en 2016

En 2016, dans un contexte d'amorce du dégel de la valeur du point d'indice (+ 0,6 % au 1^{er} juillet 2016), les enseignants déjà rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale l'année précédente ont, en moyenne, perçu un salaire net supérieur de 3,1 % en euros constants. Cette évolution individuelle moyenne masque des réalités différentes.

Parmi les enseignants titulaires, plus de la moitié d'entre eux observent effectivement une hausse de leur salaire net. Cependant, près de 20 % voient leur salaire stagner et un peu moins de 30 % leur salaire diminuer ► **figure 4**. Les professeurs des écoles ont des salaires relativement plus stables que les titulaires du second degré. Ainsi, en 2016, 25 % voient leur salaire stagner.

► 4 Répartition des enseignants selon leur évolution de salaire net



1. Les enseignants sont classés en fonction de leur statut en 2015.

Lecture : 11,7 % des enseignants ont enregistré une baisse de salaire d'au moins 5 % entre 2015 et 2016. Cela concerne 10,5 % des enseignants titulaires en 2015 et 27,5 % des enseignants contractuels en 2015.

Champ : France entière hors Mayotte, public et privé sous contrat. Enseignants présents en 2015 et 2016.

Source : traitement DEPP, Siasp, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 18.25. © DEPP

Dans le second degré, la part de salaire attribuée à la perception de primes pour heures supplémentaires et d'indemnités de fonction est plus forte et rend donc plus volatil le niveau de salaire perçu par l'enseignant chaque année. Les professeurs de chaire supérieure sont les enseignants pour qui la part variable de salaire est la plus forte, avec, en moyenne, 34 % de primes composant le salaire brut. Ainsi, en 2016, 52 % des professeurs certifiés enregistrent une hausse de salaire tandis que quatre professeurs de chaire supérieure sur dix constatent une diminution de salaire. Les contractuels ont moins souvent des rémunérations stables que les titulaires. En effet, seuls 7 % voient leur salaire stagner. 54 % des

contractuels 2015 encore payés par le ministère en 2016 connaissent une évolution positive de salaire, avec en particulier la titularisation de certains d'entre eux (17 %) ou bien une augmentation de leur temps de travail (20 %). En revanche, 27,5 % des professeurs contractuels voient leur salaire net mensuel diminuer d'au moins 5 %, une baisse liée pour un tiers d'entre eux à une diminution du temps de travail, mais également pour d'autres au passage du secteur public vers le secteur privé (35 % des enseignants ayant changé de secteur ont connu une baisse de salaire de plus de 5 %), là où les taux de cotisations sociales salariales sont plus élevés et les traitements de base généralement plus faibles.

Évolution de carrière et rythme de travail à l'origine d'évolutions salariales

Au premier juillet 2016, l'ensemble des agents de la fonction publique ont bénéficié d'une hausse de 0,6 % du point d'indice. On pourrait donc s'attendre à ce que l'ensemble des enseignants présents en 2015 et 2016 enregistrent une hausse de salaire. Pourtant, seul un enseignant sur deux a connu une augmentation de salaire. En effet, outre les mesures réglementaires prises par le gouvernement qui impactent plus ou moins fortement le niveau de salaire des enseignants, deux grands types de

► 5 Évolutions de salaire selon les changements intervenus à un niveau individuel pour les enseignants

	Salaire net mensuel 2016	Moyenne Médiane		Répartition des enseignants (en %)	
		des évolutions du salaire net			
Ensemble des enseignants rémunérés en 2015 et en 2016 par le MEN	2 417	3,1	1,4	100,0	
Enseignants sans changement d'indice de rémunération ni de rythme de travail	2 479	1,0	0,3	57,1	
Enseignants dont seul l'indice de rémunération a changé	2 497	6,2	5,3	32,3	
Enseignants dont seul le rythme de travail a changé	1 833	3,3	-2,3	6,8	
Enseignants dont l'indice de rémunération et le rythme de travail ont changé	1 844	8,6	3,1	3,8	
Enseignants dont l'indice de rémunération a changé	Contractuels 2015 titularisés en 2016	1 898	20,5	17,3	0,8
	Titulaires ayant changé de corps en 2016	2 686	13,4	8,4	0,5
	Titulaires ayant changé de grade en 2016	2 995	4,3	3,8	3,1
	Titulaires ayant changé d'échelon en 2016	2 434	6,3	5,3	29,7
	Non-titulaires ayant changé d'indice en 2016	1 625	5,4	2,6	2,0
Enseignants dont le rythme de travail a changé	Augmentation de la quotité de travail	1 902	23,9	15,7	5,2
	Diminution de la quotité de travail	1 775	-12,6	-11,3	5,4

Note : le rythme de travail correspond au recours ou non au temps partiel ou à une modification de la quotité à temps partiel.

Lecture : en 2016, 57,1 % des enseignants rémunérés en 2015 et 2016 n'ont ni changé d'indice de rémunération, ni modifié leur rythme de travail ; ils ont, en moyenne, enregistré une hausse de salaire de 1,0 % et un sur deux a connu une hausse de salaire supérieure à 0,3 %.

Champ : France entière hors Mayotte, public et privé sous contrat. Enseignants présents en 2015 et 2016.

Source : traitement DEPP, Siasp, Insee.

Réf. : Note d'Information, n° 18.25. © DEPP

changement au niveau individuel ont pu survenir entre 2015 et 2016 : le premier changement vient modifier l'indice de rémunération de l'enseignant, socle principal du calcul de son salaire (titularisation d'enseignants contractuels, avancement ou promotion d'enseignants titulaires via un changement de corps, de grade ou d'échelon) ; le second changement vient modifier la quotité de rémunération (recours ou non au temps partiel). Ces changements ont des impacts plus ou moins importants sur l'évolution du salaire, à la hausse comme à la baisse ► **figure 5**.

Bien que la situation relative à l'indice de rémunération et le rythme de travail apparaissent inchangés pour environ un enseignant sur deux, 10 % d'entre eux ont néanmoins enregistré une hausse de salaire d'au moins 7 % et 11 % d'entre eux ont en moyenne connu une baisse de plus de 5 %. Ces évolutions s'expliquent par des changements de situation d'enseignement, impactant la perception ou non de primes liées aux postes (direction d'école dans le premier degré, enseignement en Segpa,

auprès d'enfants en difficulté, affectation en éducation prioritaire, etc.), une augmentation ou une diminution du nombre d'heures supplémentaires effectuées, mais également de changements personnels comme l'agrandissement du foyer familial modifiant le supplément de traitement familial ou encore un déménagement occasionnant une perception différente de l'indemnité de résidence (ou de cherté de la vie dans les DOM). Par ailleurs, l'effet du dégel du point d'indice est atténué par l'inflation des prix ainsi que par la hausse des taux de cotisations sociales salariales au titre de la retraite, le taux de cotisation salariale augmentant de 0,40 point pour les enseignants titulaires du public (taux égal à 9,94 % en 2016) et de 0,22 point pour les contractuels du public et les enseignants du privé sous contrat (taux égal à 9,97 % en 2016).

Les enseignants enregistrant les plus fortes variations de salaire sont ceux dont à la fois l'indice de rémunération et le rythme de travail ont été modifiés entre les deux années : en moyenne ils gagnent 9 % de plus en 2016 contre une hausse de 6 % en moyenne pour les enseignants seulement concernés par une

évolution de leur indice de traitement et 3 % seulement pour une évolution de leur quotité de travail. Les 10 % d'enseignants dont le recours au temps partiel a changé entre 2015 et 2016 ont connu de fortes évolutions de salaire. Ainsi, 5 % des enseignants ayant diminué leur temps de travail en 2016 ont enregistré en moyenne une baisse de 13 % de leur salaire net. À l'inverse, les enseignants dont la quotité de travail a augmenté ont, en moyenne, gagné 24 % de salaire net en plus en 2016. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la *Note d'Information* 18.25 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux « **Source, champ, méthodologie** » et aux « **Références bibliographiques** » voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».